



**Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx**  
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 14 MARS 2024**

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
<b>Communauté d' Agglomération Pays Basque</b>	Côte Basque Adour	BERARD Marc		
		CASCINO Maud		
		DE PAREDES Xavier		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	MAUROU Hervé	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	CIER Vianney
			GOYHETCHE Ramuntxo	
	Errobi	CARRERE Bruno		
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		HARGUINDEGUY Jérôme		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio		
		MAILHARIN Jean-Claude		
Garazi-Baïgorry	OÇAFRAIN Jean-Marc			
Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre	ELGART Xabi		
	GOITY Xalbat			
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André			
Pays de Bidache		AIME Thierry		
<b>C.de communes du Seignanx</b>	DUFAU Isabelle			
	PEYNOCHE Gilles			

Absents : LABÈGUERIE Marc, NOBLIA Félix

Date d'envoi de la convocation : 08/03/2024 Membres du Bureau en exercice : 24 (1 siège vacant) Membres du Bureau présents : 18 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 19
--

Le Bureau syndical s'est réuni à Ustaritz (salle du conseil municipal), le 14 mars à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 8 mars 2024.

Président de séance : Marc BERARD

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 20/03/2024 - Certifié exécutoire le : 20/03/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Décision n°2024-11 – Avis sur le projet de création de ZAD à Ossès

La commune d'Ossès souhaite mettre en place une ZAD sur le bourg et le quartier Garhadou, le long de la RD918, afin d'anticiper et de maîtriser le développement de ces deux entités.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de ZAD d'Ossès ;
- SOUHAITE RAPPELER que l'avis du Syndicat sur un projet de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles demandes d'ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre, même si le projet ne prévoit pas à ce stade d'évolution des espaces bâtis.

Le Président,



Marc BERARD